

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes :
M. Fehmi Laourine (AMC Ernst and Young) et M. Monoom Ben Ahmed (Orga Audit).

Banque de Tunisie

Bilan | 30 juin 2026

En K.TND

	Notes	Juin-26	Juin-25	Déc-25
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	150 514	338 047	265 056
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	511 749	820 288	477 390
AC3 - Créances sur la clientèle	2.3	6 587 714	6 009 216	6 585 368
AC4 - Portefeuille titres commercial		-	-	-
AC5 - Portefeuille d'investissement	2.4	1 389 378	1 330 328	1 358 294
AC6 - Valeurs immobilisées	2.5	129 319	104 288	121 709
AC7 - Autres actifs	2.6	161 333	44 282	76 632
Total des Actifs		8 930 007	8 646 449	8 884 449
PA1 - Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.1	187 752	44 475	44 439
PA3 - Dépôts de la clientèle	3.2	6 807 266	6 788 271	6 957 654
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	3.3	106 945	150 709	126 373
PA5 - Autres passifs	3.4	319 738	261 052	248 792
Sous-Total des Passifs		7 421 701	7 244 507	7 377 258
CP1 - Capital social		270 000	270 000	270 000
CP2 - Réserves		1 140 782	1 045 783	1 045 783
CP3 - Autres capitaux propres		-	-	-
CP4 - Report à nouveau		1 908	1 143	1 143
CP5 - Bénéfice de l'exercice		95 616	85 016	190 265
Sous-Total capitaux propres	3.5	1 508 306	1 401 942	1 507 191
Total Passifs et Capitaux propres		8 930 007	8 646 449	8 884 449

Banque de Tunisie
Etat des Engagements Hors Bilan | 30 Juin 2026

En K.TND

	Notes	Juin-26	Juin-25	Déc-25
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.1	1 068 174	968 546	1 036 541
HB2 - Crédits documentaires	4.2	413 829	535 548	685 253
HB3 - Actifs donnés en garantie	4.3	229 448	189 661	111 105
Total des Passifs éventuels		1 711 451	1 693 755	1 832 899
HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	473 350	409 435	429 760
HB5 - Engagements sur titres		-	-	-
Total des engagements donnés		473 350	409 435	429 760
HB6 - Engagements de financement reçus	4.5	-	232	-
HB7 - Garanties reçues	4.6	3 827 419	3 505 752	3 946 400
Total des engagements reçus		3 827 419	3 505 984	3 946 400

Banque de Tunisie

Etat de Résultat | 30 Juin 2026

En K.TND	Notes	Juin-26	Juin-25	Déc-25
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	342 475	331 853	681 416
PR2 - Commissions (en produits) (*)	5.2	47 750	47 480	99 810
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	11 825	11 738	33 009
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	74 812	67 640	121 127
Total produits d'exploitation		476 862	458 711	935 362
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	175 770	191 158	387 863
CH2 - Commissions encourues (*)	5.6	6 841	6 403	15 813
CH3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		2 172	-	-
Total charges d'exploitation		184 783	197 561	403 676
Produit net bancaire		292 079	261 150	531 686
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	29 266	33 794	52 223
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	5 270	3 855	3 846
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	746	683	1 677
CH6 - Frais de personnel (*)	5.10	65 058	60 058	118 011
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	26 714	25 702	48 356
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.13	9 295	4 681	9 876
Résultat d'exploitation		157 222	133 743	301 051
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires (*)	5.14	(1 163)	790	2 867
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.15	60 443	44 937	113 653
Résultat net des activités ordinaires		95 616	89 596	190 265
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	5.16	-	4 580	-
Résultat net de la période		95 616	85 016	190 265

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Banque de Tunisie

Etat de flux de trésorerie | 30 Juin 2026

En K.TND

	Notes	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)	6.1	420 500	385 795	817 906
Charges d'exploitation bancaire décaissées (*)	6.2	(228 566)	(198 562)	(394 309)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		33 780	(42 134)	(61 874)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(181 340)	62 623	(536 507)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(104 332)	94 189	254 536
Titres de placement		-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		56 706	(84 618)	(135 632)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(34 619)	(85 386)	(157 877)
Impôt sur les bénéfices		(60 443)	(49 519)	(117 137)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		(98 313)	82 388	(330 896)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		58 442	41 399	103 536
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		(19 981)	(64 167)	(100 776)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(16 499)	(14 368)	(36 782)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		21 962	(37 136)	(34 021)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(19 532)	(30 662)	(55 126)
Dividendes versés	6.3	(94 500)	(94 500)	(94 500)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(114 032)	(125 162)	(149 626)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(190 382)	(79 910)	(514 543)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		476 451	990 995	990 995
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6.4	286 070	911 085	476 451

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Banque de Tunisie

Notes aux états financiers

1. Présentation de la banque et de ses principes et méthodes comptables

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	173 158	64,13%
Actionnaires Etrangers	96 842	35,87%
Total	270 000	100%

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2026 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2026, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment

des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêt des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

▪ Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice,

pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (7 ans, compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 30 juin 2026, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Oléifacteurs	40%
Industries agroalimentaires	40%
Industries pharmaceutique	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme	40%
Agences de voyage	40%
Agences de location de voitures	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services	40%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	20%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Salariés du secteur public : Crédits logements	20%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	40%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Pour les participations dans des sociétés en phase de restructuration :

L'évaluation tient compte de l'analyse des écarts entre les prévisions initiales et les réalisations effectives, ainsi que de toute information pertinente susceptible d'affecter la valeur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les

frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2026	30/06/2025
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les

sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de

commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le

contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date. Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables)

sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;

- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

1.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se composent de trois types, à savoir :

- Les provisions sur débiteurs douteux : sont constituées en couverture des créances sur des affaires internes et litigieuses qui sont intégralement provisionnées l'année de leur constatation ;
- Les provisions sur affaires en défense : sont constituées en couverture d'un risque juridique, soit 50% du risque est constitué lors d'un jugement en première instance défavorable à la banque et 50% complémentaire si jugement défavorable en deuxième instance ; et
- Les provisions sur contrôle, taxations fiscale et assimilé : sont constitué le jour de leurs notifications selon une estimation du risque potentiel suivant une consultation de professionnels selon l'expertise exigée.

Notes sur les actifs

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Caisse Dinars	79 079	69 965	59 153
Caisse Devises	8 695	8 465	4 714
Banque Centrale de Tunisie	62 177	259 054	200 626
CCP	563	563	563
Provisions sur avoirs auprès de la BCT , CCP et TGT	-	-	-
Total	150 514	338 047	265 056

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Avoirs chez les établissements financiers	100 126	48 327	41 062
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	96 193	48 324	41 060
Comptes débiteurs des banques et corresp. En dinars convertibles	3 933	3	2
Prêts aux établissements financiers	408 892	766 727	431 077
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	90 000	295 000	100 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	133 105	274 084	114 711
Prêts aux organismes financiers spécialisés	185 787	197 643	216 366
Créances rattachées	2 731	5 234	5 251
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	727	1 022	64
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 004	4 212	5 187
Total	511 749	820 288	477 390

**AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées)
par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois- 1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-26
Avoirs chez les établissements financiers	100 126	-	-	-	-	100 126
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	96 193	-	-	-	-	96 193
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	3 933	-	-	-	-	3 933
Prêts aux établissements financiers	-	248 745	97 434	50 099	12 614	408 892
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	90 000	-	-	-	90 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	74 871	58 234	-	-	133 105
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	83 874	39 200	50 099	12 614	185 787
Total	100 126	248 745	97 434	50 099	12 614	509 018

Note AC2.2

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entrepri ses	Autre clientèle	Juin-26
Avoirs chez les établissements financiers	-	-	-	100 126	100 126
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	-	-	-	96 193	96 193
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	-	-	-	3 933	3 933
Prêts aux établissements financiers	-	-	-	408 892	408 892
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	90 000	90 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	133 105	133 105
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	185 787	185 787
Total	-	-	-	509 018	509 018

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Comptes ordinaires débiteurs	656 499	479 465	353 989
Crédits sur ressources ordinaires	5 861 924	5 420 165	6 073 415
Créances sur crédit-bail	136 508	134 319	143 137
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	2 343	4 843
Crédits sur ressources spéciales	81 542	137 991	117 598
Financement sur ressources externes	73 888	130 227	109 864
Financement sur ressources budgétaires	7 654	7 764	7 734
Créances Impayés douteuses et litigieuses	446 663	371 777	437 329
Créances impayés	72 709	120 300	56 152
Créances au contentieux	373 954	251 477	381 177
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	21 323	54 441	41 032
Couvertures comptables	(616 745)	(591 285)	(585 975)
Agios réservés	(71 344)	(66 010)	(66 154)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(545 401)	(525 275)	(519 821)
Total	6 587 714	6 009 216	6 585 368

AC3.1 - Crédits sur ressources ordinaires

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Crédits de gestion	1 422 161	1 186 971	1 441 501
Escompte commercial	1 049 269	932 753	1 309 309
Activite de factoring	16 836	16 145	18 529
Crédits de consommation	1 189 842	1 136 615	1 163 717
Crédits acquisition logement	640 592	500 664	481 768
Crédits d'investissement	1 543 224	1 647 016	1 658 591
Total	5 861 924	5 420 164	6 073 415

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2025	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30.06.2026
Stock Agios réservés	66 154	5 871	681	71 344
Total	66 154	5 871	681	71 344

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2025	Dotatio n nette	Radiati on	Provisions au 30.06.2026
Provisions individuelles	387 201	25 580	-	412 781
Provisions collectives	132 620	-	-	132 620
Total	519 821	25 580	-	545 401

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2022-02 relative à la constitution des provisions collectives.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 30/06/25 s'élèvent à 99.296 KDT contre 106.107KDT au 30/06/2026.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois- 1an]	]1an-5ans]	>5ans	Juin-26
Comptes ordinaires débiteurs	-	656 392	107	-	-	656 499
Crédits sur ressources ordinaires	-	2 479 934	1 350 020	1 645 661	386 309	5 861 924
Créances sur crédit-bail	-	15 916	39 250	80 218	1 124	136 508
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	-	17 791	33 761	29 670	320	81 542
Créances impayés douteuses	446 663	-	-	-	-	446 663
Total	446 663	3 170 033	1 423 138	1 755 549	387 753	7 183 136

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-26
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	656 499	656 499
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	5 861 924	5 861 924
Créances sur crédit-bail	-	-	-	136 508	136 508
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	81 542	81 542
Créances impayés douteuses	-	-	-	446 663	446 663
Total	-	-	-	7 183 136	7 183 136

Note 2.4

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Titres de propriété	507 098	456 671	434 849
Titres de participation	54 548	54 141	52 606
Parts dans les entreprises associées	50 355	41 552	41 552
Parts dans les entreprises liées	50 899	50 462	50 899
Fonds gérés par des SICAR	351 296	310 516	289 792
Titres de créances	910 294	910 221	970 725
Emprunts nationaux	-	-	-
Obligations	46 000	9 000	37 000
Bons de trésor assimilables	864 294	901 221	933 725
Créances rattachées	85 142	77 423	68 773
Provisions pour dépréciations de titres	(76 911)	(69 150)	(72 911)
Prime et décote sur les BTA	(36 245)	(44 837)	(43 142)
Total	1 389 378	1 330 328	1 358 294

AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Souscription	Cession ou rembourse ment	Solde au 30.06.2026
Titres de propriété	434 849	84 697	12 448	507 098
Titres de participation	52 606	1 942	-	54 548
Parts dans les entreprises associées	41 552	9 755	952	50 355
Parts dans les entreprises liées	50 899	-	-	50 899
Fonds gérés par des SICAR	289 792	73 000	11 496	351 296
Titres de créances	970 725	10 000	70 431	910 294
Emprunts nationaux	-	-	-	-
Obligations	37 000	10 000	1 000	46 000
Bons de trésor assimilables	933 725	-	69 431	864 294
Total	1 405 574	94 697	82 879	1 417 392

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Souscription	Cession/Re mboursement	Solde au 30.06.2026
Participations directes	21 715	1 942	-	23 657
Participations en rétrocession	30 891	-	-	30 891
Total	52 606	1 942	-	54 548

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Souscription	Cession/Rem boursement	Solde au 30.06.2026
SICAV Croissance	952	9 755	952	9 755
SICAV Rendement	40 000	-	-	40 000
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Sicav Capitalisation Plus	500	-	-	500
Total	41 552	9 755	952	50 355

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Sicav Rendement	6,71%	6,71%	6,71%
Sicav Croissance	6,02%	6,02%	6,02%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,34%	0,34%	0,34%
Sicav Capitalisation Plus	0,27%	0,27%	0,27%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Souscription	Cession/Re mboursement	Solde au 30.06.2026
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	4 782	-	-	4 782
Société de Bourse de Tunis	1 990	-	-	1 990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	18 624	-	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220

La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0	-	-	0
Total	50 899	-	-	50 899

AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	Juin-26	Juin-25	Déc.-25
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	99,94%	98,99%	99,94%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	50,32%	50,32%	50,32%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	33,98%	37,98%	33,98%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,0005%	0,0005%	0,0005%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Dotation	Reprise	Provisions au 30.06.2026
Provisions sur titres de participation	35 634	-	-	35 634
Provisions sur fonds gérés	37 228	4 000	-	41 228
Provisions sur titres Entrep Liées	49	-	-	49
Total	72 911	4 000	-	76 911

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	Juin-26
Titres de participation	3 608	50 940	54 548
Parts dans les entreprises associées	-	50 355	50 355
Parts dans les entreprises liées	23 405	27 494	50 899
Total	27 013	128 789	155 802

Note 2.5

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Immobilisations incorporelles	91 904	26 611	29 813
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	91 494	26 201	29 403
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	219 852	246 263	265 257
Immeubles d'exploitation	71 700	67 241	71 700
Immeubles hors exploitation	1 921	1 921	1 921
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 741	1 281	1 281
Agencements	31 221	27 260	29 208
Matériel informatique	51 620	50 762	51 488
Matériels bancaires	24 487	23 506	24 306
Matériel de transport	4 592	4 585	4 694
Immobilisations en cours	4 458	42 742	53 480
Autre matériel	27 855	26 708	26 922
Cumuls Amortissements	(182 437)	(168 586)	(173 361)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(29 021)	(23 008)	(24 312)
Amortissements des immobilisations corporelles	(153 416)	(145 578)	(149 049)
Total	129 319	104 288	121 709

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2025	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 30.06.2026
Immobilisations incorporelles	29 813	5 056	57 035	-	91 904
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	29 403	5 056	57 035	-	91 494
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	265 257	11 932	(57 035)	(302)	219 852
Immeubles d'exploitation	71 700	-	-	-	71 700
Immeubles hors exploitation	1 921	-	-	-	1 921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	460	-	-	1 741
Agencements	29 208	2 013	-	-	31 221
Matériel informatique	51 488	132	-	-	51 620
Matériels bancaires	24 306	181	-	-	24 487
Matériel de transport	4 694	200	-	(302)	4 592
Immobilisations en cours	53 480	8 013	(57 035)	-	4 458
Autre matériel	26 922	933	-	-	27 855
Total	295 070	16 988	-	(302)	311 756

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2026	Amorts cumulés 2025	Dotation	Reprise	Amorts cumulés 2026	Valeur comptable nette au 30.06.2026
Immobilisations incorporelles	91 904	24 312	4 709	-	29 021	62 883
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	91 494	24 123	4 709	-	28 832	62 662
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	219 852	149 049	4 587	(220)	153 416	66 436
Immeubles d'exploitation	71 700	52 657	882	-	53 539	18 161
Immeubles hors exploitation	1 921	836	43	-	879	1 042
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 741	-	-	-	-	1 741
Agencements	31 221	16 023	969	-	16 992	14 229
Matériel informatique	51 620	36 304	1 311	-	37 615	14 005
Matériels bancaires	24 487	19 048	386	-	19 434	5 053
Matériel de transport	4 592	2 741	307	(220)	2 828	1 764
Immobilisations en cours	4 458	-	-	-	-	4 458

Autre matériel	27 855	21 440	689	-	22 129	5 726
Total	311 756	173 361	9 296	(220)	182 437	129 319

Note 2.6

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	juin-26	juin-25	déc.-25
Siège, succursales et agences ⁽¹⁾	28 748	11 754	39 228
Comptes de régularisation	121 546	10 151	6 347
Compensation reçue	116 781	1 099	1 279
Compte d'ajustement devises	(2 941)	2 291	(632)
Agios, débits à régulariser et divers	7 706	6 761	5 700
Débiteurs divers	11 039	22 377	31 057
Provisions sur comptes autres actifs	-	-	-
Total	161 333	44 282	76 632

⁽¹⁾ Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

AC7-1 Provisions sur autres actifs

	déc.-25	Dotation	Reprise	juin-26
Provisions sur comptes autres actifs	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Notes sur les Passifs

Note 3.1

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dépôts à vue des établissements financiers	39 172	44 371	44 378
Banques et correspondants étrangers	35 869	25 988	27 378
Organismes financiers spécialisés	3 303	18 383	17 000
Emprunts auprès des établissements financiers	148 501	-	-
Emprunts en devises	53 342	-	-
Bon de trésor en rétrocession	95 159	-	-
Dettes rattachées	79	104	61
Total	187 752	44 475	44 439

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois- 1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-26
Dépôts à vue des établissements financiers	39 172	-	-	-	-	39 172
Banques et correspondants étrangers	35 869	-	-	-	-	35 869
Organismes financiers spécialisés	3 303	-	-	-	-	3 303
Emprunts auprès des établissements financiers	148 501	-	-	-	-	148 501
Emprunts en dinars	53 342	-	-	-	-	53 342
Emprunts en devises	95 159	-	-	-	-	95 159
Total	187 673	-	-	-	-	187 673

Note PA2.2

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par type de contre partie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-26
Dépôts à vue des établissements financiers	-	-	-	39 172	39 172
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	35 869	35 869
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	3 303	3 303
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	-	148 501	148 501
Emprunts en dinars	-	-	-	53 342	53 342
Emprunts en devises	-	-	-	95 159	95 159
Total	-	-	-	187 673	187 673

Note 3.2

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Comptes à vue	1 909 120	1 779 436	1 835 731
Comptes d'épargne	2 543 860	2 338 645	2 449 216
Comptes spéciaux d'épargne	2 529 072	2 325 020	2 435 623
Autres comptes d'épargne	14 788	13 625	13 593
Dépôts à terme	1 982 200	2 291 777	2 339 327
Comptes à terme	1 084 581	1 309 978	1 352 131
Bons de caisse	14 330	20 760	19 920
Certificats de dépôts	749 000	771 500	854 500
Pensions livrées	134 289	189 539	112 776
Autres sommes dues à la clientèle	343 299	308 384	258 534
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	28 787	70 029	74 846
Total	6 807 266	6 788 271	6 957 654

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois- 1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-26
Comptes à vue	-	-	1 549 785	359 335	-	1 909 120
Comptes d'épargne	-	-	254 386	2 289 474	-	2 543 860
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	252 908	2 276 164	-	2 529 072
Autres comptes d'épargne	-	-	1 478	13 310	-	14 788
Dépôts à terme	134 289	1 139 009	669 599	39 303	-	1 982 200
Comptes à terme	-	607 810	449 591	27 180	-	1 084 581
Bons de caisse	-	3 064	7 881	3 385	-	14 330
Certificats de dépôts	-	528 135	212 127	8 738	-	749 000
Pensions livrées	134 289	-	-	-	-	134 289
Autres sommes dues à la clientèle	-	67 874	275 425	-	-	343 299
Total	134 289	1 206 883	2 749 195	2 688 112	-	6 778 479

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	Juin-26
Comptes à vue	31 902	10 619	-	1 866 599	1 909 120
Comptes d'épargne	-	-	-	2 543 860	2 543 860
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	2 529 072	2 529 072
Autres comptes d'épargne	-	-	-	14 788	14 788
Dépôts à terme	153 958	115 570	-	1 712 672	1 982 200
Comptes à terme	118 958	32 570	-	933 053	1 084 581
Bons de caisse	-	-	-	14 330	14 330
Certificats de dépôts	35 000	83 000	-	631 000	749 000
Pensions livrées	-	-	-	134 289	134 289
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	343 299	343 299
Total	185 860	126 189	-	3 579 271	6 778 479

Note 3.3**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Emprunts et ressources spéciales	105 477	149 009	124 802
Ressources extérieures	94 897	137 551	114 055
Ressources budgétaires	10 580	11 458	10 747
Dettes rattachées	1 468	1 700	1 571
Total	106 945	150 709	126 373

PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois- 1an]	]1an- 5ans]	> 5 ans	Juin-26
Ressources extérieures	10 244	25 424	59 226	10 583	105 477

PA4.2 - Ventilation des ressources extérieures par nature de la relation (hors dette rattachées)

En K.TND

	Entrepris es liées	Entreprise s associées	Co- entrepris es	Autre clientèle	Juin-26
Ressources extérieures	-	-	-	105 477	105 477

Note 3.4

PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Comptes de régularisation	204 584	136 893	135 608
Compensation à régler	181 527	115 680	117 686
Comptes d'ajustement devises	255	1 323	255
Agios, crédits à régulariser et divers	14 915	19 299	14 684
Siège, succursales et agences	7 887	591	2 983
Provisions	22 967	30 147	21 034
Provisions pour risques et charges diverses	10 022	18 172	11 096
Provisions pour congés payés	7 143	6 069	4 225
Provisions pour créances en hors bilan	5 802	5 906	5 713
Créditeurs divers	92 187	94 012	92 150
Créditeurs sur opérations d'impôt	52 149	59 117	37 970
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	9 583	6 476	6 404
Créditeurs sur opérations BCT	2 434	400	403
Créditeurs sur opérations avec le personnel	9 093	9 841	19 058
Créditeurs sur opérations sur titres	1 964	2 128	1 789
Chèques à payer	16 126	15 190	25 636
Autres créditeurs	838	860	890
Total	319 738	261 052	248 792

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses (*)

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Provisions / Risques et charges	2 676	13 729	5 658
Provisions / Affaires en Défenses	1 791	831	1 326
Provisions / Débiteurs Divers douteux	3 566	3 612	3 612
Provisions / Suspens comptables	1 989	-	500
Total	10 022	18 172	11 096

(*) Contrôle fiscal et social

Au courant de l'exercice 2024, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une mission de contrôle CNSS portant sur les exercices 2020,2021 et 2022. La Banque a formulé une opposition sur la notification reçue en 2024. L'affaire est pendante devant le tribunal et une provision afférente à l'éventuel risque est constituée en 2024 et 2025 parmi les provisions pour risques et charges diverses.

En octobre 2025, la banque a reçu une notification du résultat de contrôle fiscal ponctuelle relative à l'exercice 2024. Un accord partiel relatif à ce contrôle a été signé entre la banque et l'administration fiscale en juin 2026. Suite à cet accord, la banque a fait l'objet d'une taxation d'office relative à ce contrôle fiscal ponctuel à laquelle elle s'est opposée.

Notes sur les Capitaux Propres

Note 3.6

Capitaux Propres

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Capital social	270 000	270 000	270 000
Réserves	1 140 782	1 045 783	1 045 783
Réserves légales	27 000	27 000	27 000
Réserves statutaires	595 934	525 932	525 932
Réserves à régime spécial	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	517 848	492 851	492 851
Report à nouveau	1 908	1 143	1 143
Résultat de l'exercice	95 616	85 016	190 265
Total Capitaux Propres	1 508 306	1 401 942	1 507 191

Résultat par action

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Résultat net	95 616	85 016	190 265
Nombre moyen d'actions (en milliers)	270 000	270 000	270 000
Résultat de base / action ^(a)	0,354	0,315	0,705
Résultat dilué par action ^(b)	0,354	0,315	0,705

^(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

^(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2024	270 000	27 000	444 664	-	480 119	1 228	-	188 415	1 301 310
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	44 000	-	50 000	(85)	-	(188 415)	-
Reclassement réserves	-	-	37 268	-	(37 268)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(78 300)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	190 265	188 415
Capitaux propres au 31.12.2025	270 000	27 000	525 932	-	492 851	1 143	-	190 265	1 507 191
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	19 000	-	76 000	765	-	(190 265)	(94 500)
Reclassement réserves	-	-	51 002	-	(51 002)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30.06.2026	-	-	-	-	-	-	-	95 616	95 616
Capitaux propres au 30.06.2026	270 000	27 000	595 934	-	517 849	1 908	-	95 616	1 508 307

Notes sur les engagements hors bilan

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
En faveur d'établissements bancaires et financiers	252 429	285 520	298 307
En faveur de la clientèle	815 745	683 026	738 234
Total	1 068 174	968 546	1 036 541

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

HB1.1 - Ventilation des cautions, avals et autres garanties données par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprise s liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Juin-26
En faveur d'établissements bancaires et financiers	-	-	-	252 429	252 429
En faveur de la clientèle	-	-	-	815 745	815 745
Total	-	-	-	1 068 174	1 068 174

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Ouverture de crédits documentaires	405 480	378 789	481 680
Acceptations à payer	8 349	156 759	203 573
Total	413 829	535 548	685 253

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

HB2.1 - Ventilation des crédits documentaires par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Juin-26
Ouverture de crédits documentaires	-	-	-	405 480	405 480
Acceptations à payer	-	-	-	8 349	8 349
Total	-	-	-	413 829	413 829

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Bons du Trésor et autres Titres de l'Etat donnés en garantie dans le cadre des opérations de refinancement et pensions livrées	229 448	189 661	111 105
Autres actifs donnés en garantie dans le cadre des opérations de refinancement	-	-	-

Total	229 448	189 661	111 105
--------------	----------------	----------------	----------------

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Crédits en TND notifiés et non utilisés*	423 495	409 435	429 760
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	-	-	-
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	49 855	-	-
Total	473 350	409 435	429 760

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

*Ces engagements comprennent une enveloppe de financement sur l'honneur équivalente à 8 % du bénéfice de l'exercice comptable précédent conformément aux dispositions de l'article 412 ter du Code de commerce.

HB4.1 - Ventilation des engagements de financement donnés par type de contre partie

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-
En faveur de la clientèle	458 129	409 435	429 760
Total	458 129	409 435	429 760

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	232	-
Total	-	232	-

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB6.1 - Ventilation des engagements de financement reçus par type de contre partie

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	232	-
Total	-	232	-

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Garanties reçues de l'Etat	64 626	257 795	121 031
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	2 765	3 218	2 882
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	25 821	40 110	33 165
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	142 213	123 016	131 707
Garanties hypothécaires	3 339 565	2 956 548	3 359 308

Contre-garanties reçues des établissements financiers	252 429	125 065	298 307
Total	3 827 419	3 505 752	3 946 400

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés s'élèvent à 38.496 mille dinars au 30 Juin 2026.

HB7.1 - Ventilation des garanties reçues par rapport aux engagements douteux

	Eng Bilan	Eng Hors Bilan	Total Eng 2026	Agios réservés	Garanties fin retenues	Garanties hypothécaires	Provisions constituées
Classe 5	376 325	3 106	379 431	48 571	128 651	111 935	294 337
Classe 4	149 598	2 452	152 051	19 631	39 327	37 813	92 252
Classe 3	19 538	374	19 912	774	4 180	4 144	2 191
Classe 2	20 054	284	20 338	102	2 157	1 660	537
Total créances classées	565 515	6 216	571 732	69 078	174 315	155 552	389 317
Classe 1	770 762	32 792	803 555	0	89 041	83 480	135
Classe 0	6 117 786	1 313 546	7 431 332	0	226 426	2 650	3 427
Total créances	7 454 063	1 352 554	8 806 619	69 078	489 782	241 682	392 879

Notes sur l'état de résultat

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Produits sur opérations interbancaires	11 354	19 404	37 366
Produits sur opérations avec la clientèle	331 121	312 449	644 050
Revenus des opérations de crédits	287 428	262 541	556 552
Revenus des comptes débiteurs	27 369	32 965	53 462
Commissions sur avals et cautions	5 050	4 847	10 167
Report déport sur change à terme	2 926	3 688	6 360
Produits sur opérations de leasing	7 472	7 582	15 851
Produits sur opérations de factoring	876	826	1658
Total	342 475	331 853	681 416

Note 5.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Commissions sur comptes	8 508	8 822	17 969
Opérations guichet et opérations diverses	5 071	1 059	1 668
Opérations sur titres	2 929	2 435	5 697
Opérations avec l'étranger	4 919	5 952	12 689
Commissions sur moyens de paiement (*)	14 003	14 448	26 892
Commissions de gestion	12 320	14 764	34 895
Total	47 750	47 480	99 810

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Gains nets sur titres de transaction	12	22	34
Intérêts sur titres de transaction	12	10	10
Plus-value de cession sur titres de transaction	-	12	24
Gains nets sur opérations de change	11 813	11 716	32 975
Différence de change sur opérations monétiques	-	(1 221)	(1 221)
Produits sur change manuel	670	1 300	3 150
Produits sur opérations de change en compte	11 143	11 637	31 046
Total	11 825	11 738	33 009

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Revenus des obligations et bons du trésor	45 266	41 227	93 446
Revenus des titres de participation	1 800	1 937	3 166
Revenus des parts dans les entreprises associées	13 353	9 749	9 748
Revenus des parts dans les entreprises liées	14 393	14 727	14 767
Total	74 812	67 640	121 127

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Charges sur opérations interbancaires	833	634	1 493
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	172 370	186 336	378 693
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	2 567	4 188	7 677
Total	175 770	191 158	387 863

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Charges sur opérations de retrait monétique (*)	6 550	5 651	14 557
Frais d'interchange émis	-	504	504
Autres commissions	291	248	752
Total	6 841	6 403	15 813

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	25 669	15 654	27 786
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 543	17 865	24 393
Pertes sur créances irrécouvrables	2 179	327	575
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(1 125)	(52)	(531)
Total	29 266	33 794	52 223

Note 5.7.1 Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	29 266	33 794	52 223
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	31 954	22 352	72 477
Dotations aux provisions sur créances douteuses	25 580	15 452	15 907
Dotations aux provisions sur engagements hors bilan	89	203	9
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 106	6 371	25 889
Dotation aux provisions collectives	-	-	11 870
Créances passées en pertes	2 179	327	18 802
Reprises de provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(2 688)	11 442	(20 254)
Reprises de provisions sur créances douteuses	-	-	-
Reprises de provisions sur engagements hors bilan	-	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges	(1 563)	11 494	(1 497)
Reprises de provisions collectives	-	-	-
Reprises de provisions sur créances passées par pertes	-	-	(18 226)
Recouvrements au titre des créances passées par pertes	(1 125)	(52)	(531)

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	4 000	2 000	5 761
Pertes subies sur les titres en portefeuille	-	-	-
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(1 923)	(140)	(8 651)
Frais de gestion du portefeuille	3 193	1 995	6 736
Total	5 270	3 855	3 846

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Revenus des immeubles	295	304	872
Autres	451	379	805
Total	746	683	1 677

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Charges de fonctionnement	56 930	51 755	97 311
Masse salariale	45 764	41 001	75 672
Charges sociales	10 625	10 234	20 131
Charges fiscales	541	520	1 508
Avantages au Personnel	11 738	12 191	27 915
Dotation au régime d'intéressement	8 646	8 710	18 816
Prime de départ à la retraite	2 332	1 949	3 933
Autres charges sociales liées au Personnel	760	1 532	5 166
Récupération sur Personnel en détachement (*)	(3 610)	(3 888)	(7 215)
Total	65 058	60 058	118 011

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Télécommunication & courriers	871	888	1 509
Maintenance et entretien	3 440	3 587	5 499
Services externes d'exploitation	6 549	6 661	12 696
Achat de biens consommables	1 678	1 344	2 411
Communication, marketing et documentation	551	551	1 473
Assurances, droits et taxes	10 184	9 362	18 903
Jetons de présence au conseil d'administration	430	343	620
Autres services extérieurs	3 011	2 966	5 245
Total	26 714	25 702	48 356

Note 5.12

CH7 -Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Frais d'exploitation non bancaire	24 022	23 790	44 164
Autres charges générales d'exploitation	2 692	1 912	4 192
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	26 714	25 702	48 356

Note 5.13

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 709	1 241	2 544
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	4 586	3 440	7 332
Total	9 295	4 681	9 876

Note 5.14

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	63	303	505
Autres gains ou pertes ordinaires (*)	(1 226)	487	2 362
Total	(1 163)	790	2 867

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 5.15

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25 (*)
Impôts sur les sociétés	54 504	40 071	103 642
Contribution sociale de solidarité	5 590	4 580	9 422
Contribution Fds Education	349	286	589
Total	60 443	44 937	113 653

(*) les chiffres de décembre 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 5.16

PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Pertes provenant des éléments extraordinaires	-	4 580	-
Gain provenant des éléments extraordinaires	-	-	-
Total	-	4 580	-

Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 6.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	Juin-26	Juin-25 (*)	Déc-25
Intérêts et revenus assimilés	342 475	331 853	681 416
Commissions en produits	47 750	47 480	99 810
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	11 825	11 738	33 009
Ajustement des comptes de bilan	18 450	(5 276)	3 671
Total	420 500	385 795	817 906

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 6.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	Juin-26	Juin-25 (*)	Déc-25
Intérêts encourus et charges assimilées	(182 611)	(197 561)	(403 676)
Ajustement des comptes de bilan	(45 955)	(1 001)	9 367
Total	(228 566)	(198 562)	(394 309)

(*) les chiffres de juin 2025 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

Note 6.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

En K.TND

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2025 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2026. Ils se sont élevés à 94.500 mille dinars.

Note 6.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	150 514	338 047	265 056
Créances sur les établissements bancaires et financiers	319 298	617 408	255 771
Portefeuille Titres commercial	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(187 673)	(44 370)	(44 378)
Total	282 139	911 085	476 449

Notes complémentaires sur le bilan

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	100 126	48 327	41 062
Prêts aux établissements bancaires	223 105	569 084	214 711
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	727	1 022	64
Total créances sur établissements bancaires	323 958	618 433	255 837
Prêts aux établissements financiers	185 787	197 643	216 366
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 004	4 212	5 187
Total créances sur établissements financiers	187 791	201 855	221 553
Total	511 749	820 288	477 390

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

En K.TND

Crédit bail	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Leasing mobilier	131 669	129 114	138 591
Leasing immobilier	4 839	5 205	4 546
Total	136 508	134 319	143 137

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Engagements Bilan non performants	565 515	573 582	547 517
Engagements Hors bilan non performants	6 216	6 482	5 908
Total créances non performantes	571 731	580 063	553 425
Engagements Bilan performants	6 888 548	6 193 677	6 843 602
Engagements Hors bilan performants	1 346 339	1 212 093	1 417 579
Total créances performantes	8 234 887	7 405 770	8 261 181
Total créances	8 806 618	7 985 833	8 814 606
Taux des créances non performantes	6,49%	7,26%	6,28%
Provisions Bilan	412 746	404 525	387 201
Provisions Hors Bilan	5 802	5 906	5 713
Stock provisions fin d'exercice	418 548	410 431	392 914
Agios réservés	71 344	66 010	66 154
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	85,69%	82,14%	82,95%

Note 7.4**Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Crédits aux professionnels	5 546 095	4 906 318	5 495 583
Agriculture	192 338	172 296	199 312
Industries mécaniques et électriques	142 755	96 717	134 724
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	583 858	504 323	667 730
Industries pharmaceutique	191 351	194 226	218 455
Autres industries	1 029 108	894 012	997 472
BTP	154 390	143 531	137 721
Tourisme y compris les agences de voyage	346 668	367 823	345 973
Autres services y compris les agences de location de voitures	573 753	555 190	609 728
Promotion immobilière	235 712	226 571	227 314
Commerce	1 178 498	979 714	1 125 425
Santé	105 374	119 291	107 279
Télécom et TIC	87 558	18 994	17 759
Contreparties publiques	724 733	633 629	706 691
Crédits aux particuliers	1 907 968	1 860 940	1 895 537
Total	7 454 063	6 767 258	7 391 120

Note 7.5**Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
- Zone Nord Est	5 121 373	4 625 174	5 047 568
- Zone Nord Ouest	389 498	377 825	401 668
- Zone Centre	1 643 381	1 470 785	1 631 545
- Zone Sud	299 811	293 475	310 339
Total	7 454 063	6 767 258	7 391 120

Note 7.6**Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Crédits aux professionnels	1 352 555	1 218 575	1 423 487
Agriculture	7 253	7 869	16 177
Industries mécaniques et électriques	51 251	36 426	48 216
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	29 591	30 578	40 977
Industries pharmaceutique	8 941	8 517	10 134
Autres industries	217 605	150 156	157 724
BTP	297 622	254 339	284 496
Tourisme y compris les agences de voyage	6 822	15 334	15 337
Autres services y compris les agences de location de voitures	36 377	34 688	46 519
Promotion immobilière	10 792	5 736	8 635
Commerce	547 469	533 653	587 807
Santé	403	421	450
Télécom et TIC	38 688	14 591	24 409
Contreparties publiques	99 739	126 267	182 606
Crédits aux particuliers	-	-	-
Total	1 352 555	1 218 575	1 423 487

Note 7.7**Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par zone géographique**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
- Zone Nord Est	1 184 460	1 087 127	1 258 211
- Zone Nord Ouest	12 606	14 544	12 456
- Zone Centre	145 847	99 006	127 490
- Zone Sud	9 642	17 898	25 330
Total	1 352 555	1 218 575	1 423 487

Note 7.8**Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus**

En K.TND

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Garanties Reçues	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	376 325	3 106	379 431	128 651	48 571
Engagements Classe 4	149 598	2 452	152 051	39 327	19 631
Engagements Classe 3	19 538	374	19 912	4 180	774
Engagements Classe 2	20 054	284	20 338	2 157	102
Total des engagements non performantes	565 515	6 216	571 731	174 316	69 078
Engagements Classe 1	770 762	32 792	803 555	89 041	-
Engagements Classe 0	6 117 786	1 313 546	7 431 332	226 426	-
Total Engagements	7 454 063	1 352 555	8 806 618	489 784	69 078

Note 7.9**Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque**

	Juin-26	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	7 654	
Crédit premier logement	7 101	0%
Dotation Fonapara	553	0%
Crédits sur ressources extérieures	73 888	
BEI Ligne 50 MEUR	2 718	100%
BEI Ligne BG VI B TR 2	4 082	100%
BEI Ligne BG VI B TR 3	38 054	100%
BEI Ligne BG VI B TR 4	7 605	100%
BEI Ligne PG VI TR A	4 121	100%
BERD Ligne 30 MEUR	10	100%
BERD Ligne Loan II 50 MEUR	3 838	100%
FADES Ligne 20 M\$	465	100%
FINANCEMENT PRASOC 57 M EUR	9 343	100%
KFW Ligne 50€M (part BT 20M€)	1 656	100%
Ligne Espagnole 25 MEUR 2019	1 796	100%
LIGNE ITA 55 M EUR	200	100%
Total	81 542	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10**Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement**

En K.TND

	juin-26	Refinancable	Non Refinancable
Comptes ordinaires débiteurs	656 499	-	656 499
Crédits sur ressources ordinaires	5 861 924	1 276 117	4 585 807
Créances sur crédit-bail	136 508	-	136 508
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	81 542	-	81 542
Créances impayés douteuses	446 663	-	446 663
Total	7 183 136	1 276 117	5 907 019

Note 7.11**Défalcation entre dépôts sur les établissements bancaires et dépôts sur les établissements financiers**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Dépôts des établissements bancaires	89 290	26 092	27 439
Banques et correspondants étrangers	35 869	25 988	27 378
Emprunts auprès des établissements bancaires	53 342	-	-
Dettes rattachées	79	104	61
Dépôts des établissements financiers	3 303	18 383	17 000
Emprunts auprès des établissements financiers	3 303	18 383	17 000
Dettes rattachées	-	-	-
Total	92 593	44 475	44 439

Note 7.12**Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)**

En K.TND

	Juin-26	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres
Dépôts à vue des établissements financiers	39 172	-	39 172
Banques et correspondants étrangers	35 869	-	35 869
Organismes financiers spécialisés	3 303	-	3 303
Emprunts auprès des établissements financiers	53 342	-	53 342
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	53 342	-	53 342
Total	92 514	-	92 514

Note 7.13**Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives**

En K.TND

	Juin-26		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Créances refinançables données en garantie	-	-	-
Titres de l'état	-	229 448	229 448
Total	-	229 448	229 448

Note 7.14**Engagements en devises sur opérations de change**

En K.TND

	Juin-26	Juin-25	Déc-25
Devises vendues au comptant à livrer	36 367	44 270	36 837
Devises achetées au comptant à recevoir	32 783	33 002	37 542
Devises vendues à terme à livrer	102 653	-	-

Devises achetées à terme à recevoir	36 662	59 003	78 683
Total	208 465	136 275	153 062

Note 8

Note sur les retraitements

En K.TND

Comptes de résultat

Produits d'exploitation

PR2 - Commissions (en produits)

Charges d'exploitation

CH2 - Commissions encourues

Charges d'exploitation

CH6 - Frais de personnel

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Juin-25 avant retraitement	Retraitement	Juin-25 après retraitement
46 056	1 424	47 480
46 056	1 424	47 480
4 979	1 424	6 403
4 979	1 424	6 403
63 427	-	63 427
58 847	1 211	60 058
4 580	-1 211	3 369

Etat de flux de trésorerie

En K.TND

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

Juin-25 avant retraitement	Retraitement	Juin-25 après retraitement
384 371	1 424	385 795
197 138	1 424	198 562

Note 9

Eventualités et évènements postérieurs à la clôture

Une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de plusieurs banques de la place, portant sur le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. Jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'administration, tenu le 15 juillet 2026, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 juillet 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 15 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie « BT », arrêtés au 30 juin 2026, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 1 508 306 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 95 616 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie « BT », arrêtés au 30 juin 2026, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie, au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 3.4, qui précise que la banque a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022. La banque a formulé une opposition sur la notification reçue. L'affaire demeurant pendante devant le tribunal, l'impact définitif ne peut pas être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions qu'elle juge nécessaires.
- La note n° 3.4, qui indique également que la banque a reçu, en 2025, une notification de vérification fiscale ponctuelle portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Un accord partiel relatif à ce contrôle a été signé avec l'administration fiscale en juin 2026. Les redressements non couverts par cet accord ont donné lieu à une taxation d'office, faisant l'objet d'une opposition par la banque. Aucune provision n'a été constatée à ce titre.
- La note n° 9 « Eventualités et événements postérieurs à la date de présentation des états financiers intermédiaire » qui décrit qu'une affaire a été intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de la banque, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. A la date du présent rapport, aucun jugement n'a été notifié à la banque. De ce fait, le risque encouru ne peut être évalué de manière fiable à ce stade. Aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Ces points n'affectent pas notre conclusion.

Tunis, le 31 août 2026

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**ORGA Audit
Monoom BEN AHMED**